

## **Thibault THOMAS 34 9**

---

**De:** f.aubry [f.aubry@gerloge.fr]  
**Envoyé:** vendredi 20 septembre 2019 17:27  
**À:** Thibault THOMAS 34 9  
**Cc:** gilles.beguin  
**Objet:** ASL FLANDRES SUD  
**Pièces jointes:** compte rendu ETC.pdf; BUREAU VERITAS.pdf; facture 11-13 rue Gaston Rebuffat 75019 Paris\_20190910\_0001.pdf; Document SSI.pdf

Monsieur THOMAS bonjour

Comme convenu, je reviens vers vous suite aux différents mails que vous m'avez adressé.

### **Travaux de réfection de l'appartement situé 11-13, rue Gaston Rebuffat 75019 PARIS :**

Je vous prie de trouver en pièce jointe la facture modifiée n° 61/18 établie par l'entreprise ESPR faisant apparaître un solde à payer d'un montant de 461.45 € TTC.

Pour votre parfaite information, je me rends sur place mardi afin de constater la bonne réalisation des travaux, et bien entendu, je reviendrai vers vous par la suite.

### **Procès-verbal Assemblée Générale du 26/06/2019 :**

#### **16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolution :**

Concernant la phrase « Le Cabinet GERLOGE, adressera à tous les associés, 15 jours avant la convocation, l'ensemble des factures acquittées ou à régler pour l'exercice écoulé », j'ai effectivement fait une inversion entre la 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> résolution.

Monsieur BEGUIN me demande par conséquent, d'adresser un erratum à l'ensemble des associés.

#### **5<sup>ème</sup> résolution :**

Effectivement, dans le procès-verbal est inscrit à la main la phrase : « Le Président du Conseil Syndical présente, en séance, le rapport d'activité de l'exercice écoulé »

Cette phrase est valable quand le président du Conseil Syndical remet un rapport d'activité par écrit.

Le rapport s'étant fait verbalement lors de l'Assemblée Générale, je me suis permis de noter les différentes remarques sur le procès-verbal et par conséquent de retirer ladite phrase.

Néanmoins, si vous souhaitez que je modifie le fonds ou la forme du rapport d'activité, je ferai bien entendu le nécessaire en même temps que pour la 16<sup>ème</sup> résolution.

### **Travaux de remplacement de la centrale sécurité incendie :**

Je vous prie de trouver sous ce pli les documents suivants :

- Les comptes-rendus de réunion de chantier établi par l'entreprise ETC concernant les rendez-vous 21 janvier 2019 ; 7 mai 2019 ; 17 juin 2019,
- La mission de coordination de la SSI établie par l'entreprise ETC,
- Le cahier des charges de la SSI,
- Le procès-verbal de réception technique du SSI,
- Compte-rendu du contrôle technique n° 1 établi par l'entreprise BUREAU VERITAS,
- Compte-rendu du contrôle technique n° 2 établi par l'entreprise BUREAU VERITAS,

- Avis sur ouvrage après examen des documents d'exécution n° 2 établi par l'entreprise BUREAU VERITAS
- Concernant l'avis sur ouvrage après examen des documents d'exécution n°1, je ne l'ai pas reçu, Je suis intervenu auprès de l'entreprise ETC afin d'obtenir ce document  
Dès réception, je ne manquerai pas de vous le fournir
- Synthèse des avis établi par l'entreprise BUREAU VERITAS
- Rapport final de contrôle technique établi par l'entreprise BUREAU VERITAS

En ce qui concerne la documentation nécessaire au bon fonctionnement de la centrale, à ce jour, nous n'avons pas encore reçu les documents de la part de la société ETC

Là encore, nous vous les ferons parvenir dès réception.

Enfin, le plan de formation sera effectué une fois que le contrat de télésurveillance aura été souscrit

#### **Contrat de télésurveillance :**

Concernant la souscription d'un contrat de télésurveillance, après renseignement, il m'a été conseillé de prendre contact avec les sociétés suivantes

- Société PERIN TELESURVEILLANCE
- Société SECURITAS

J'ai pris contact avec les deux sociétés, et je suis en attente d'un retour du commercial de chaque entreprise.

Par ailleurs, Monsieur REGNIER de la société France HABITATION qui devait me faire parvenir le numéro de plusieurs sociétés de télésurveillance le jour même, ne m'a toujours rien transmis malgré mes relances.

#### **Suivi des contrats de maintenance :**

En ce qui concernant les contrats de maintenance, je fais le point sur l'ensemble, y compris les extincteurs, et je reviens vers vous en début de semaine prochaine.

Bien entendu, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Cordialement,

Fabien AUBRY  
Cabinet GERLOGE